

## LE DROIT

constitution purement démocratique, pense en lui-même l'ardent réformateur, nous aurons mis le gouvernement en harmonie avec la justice absolue. Une telle foi, quoique peut-être nécessaire pour l'époque, est très erronée. En aucune manière, la coercition ne peut être rendue équitable. La forme de gouvernement la plus libre n'est que celle qui soulève le moins d'objections. La domination du grand nombre par le petit nombre, nous l'appelons tyrannie : la domination du petit nombre par le grand nombre est tyrannie aussi, mais d'une nature moins intense.

« Vous ferez comme nous voulons, et non comme vous voulez » est la déclaration faite dans l'un et l'autre cas; et si cent individus la font à quatre-vingt-dix-neuf, au lieu des quatre-vingt-dix-neuf aux cent, c'est seulement d'une fraction moins immoral. De deux semblables partis, celui, quel qu'il soit, qui fait cette déclaration et en impose l'accomplissement, viole

► 26 ◀

*vous impose son empire. Pas de conseil? ne peut être que les intérêts.*

## D'IGNORER L'ÉTAT

nécessairement la loi d'égalité liberté, la seule différence étant que par l'un elle est violée dans la personne de quatre-vingt-dix-neuf individus, tandis que par l'autre elle est violée dans la personne de cent. Et le mérite de la forme démocratique du gouvernement consiste uniquement en ceci, — qu'elle offense le plus petit nombre.

L'existence même de majorités et de minorités est l'indice d'un état immoral. Nous avons vu que l'homme dont le caractère s'harmonise avec la loi morale peut obtenir le bonheur complet sans amoindrir le bonheur de ses semblables. Mais l'établissement d'arrangements publics par le vote implique une société composée d'hommes autrement constitués, — implique que les désirs de certains ne peuvent être satisfaits sans sacrifier les désirs des autres, — implique que dans la poursuite de son bonheur la majorité inflige une certaine somme de malheur à la minorité, —

► 27 ◀

*à l'approbation de Bentham*

7/19